

Composition du Parlement européen législature 2019-2024

2017/0900(NLE) - 13/06/2018 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 566 voix pour, 94 contre et 31 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil européen fixant la composition du Parlement européen.

Le Parlement européen a **donné son approbation** au projet de décision du Conseil européen qui prévoit de ramener **de 751 à 705** le nombre des représentants au Parlement européen élus pour la législature 2019-2014.

Il est toutefois prévu que, dans le cas où le Royaume-Uni serait toujours un État membre de l'Union au début de la législature 2019-2024, le nombre de représentants au Parlement européen par État membre qui prennent leurs fonctions serait celui prévu à l'article 3 de la [décision 2013/312/UE du Conseil européen](#) jusqu'à ce que le retrait du Royaume-Uni de l'Union produise ses effets juridiques.